

PAE LAUZE-EST.

Contribution à l'Enquête Publique ouverte du 15 mai au 14 juin



1. Les objectifs du projet de ZAC Lauze-Est

- **Accueillir des entreprises** : la réhabilitation de la ZI « Lauze et Marcel Dassault est déjà prévue.
- **Accueillir dans une grande discrétion une grande plateforme logistique** : il est important d'en savoir plus.
- **Créer des emplois** : ce qui va accentuer le déséquilibre territorial.
 - A Saint Jean de Védas, l'indice de concentration d'emplois (1,7 en 2019) est le plus élevé de l'aire urbaine, et le taux de chômage y est le plus bas.
 - La majorité des salariés, venant d'ailleurs, se déplacent sur de longs trajets augmentant d'autant la congestion automobile.

2. Les atteintes à l'environnement.

- **Destruction de terres agricoles.**
 - 16 ha de terres très fertiles.
 - Perte de sols d'une valeur inestimable.
 - Perte d'un tronçon important de la ceinture verte de la Métropole comme espace de respiration.
- **Faune et végétaux rares, destruction des habitats** (L'enquête naturaliste de 2014 est obsolète).
- **Paysages** : Disparition d'une plaine agricole.
- **Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette en 2050)** n'est pas abordée dans le dossier.
 - Artificialisation massive.
 - Disparition de terres vivantes, et la séquestration du CO² par les sols et la végétation.

3. Les atteintes urbanistiques :

- **Concentration d'activités économiques** :
 - Continuité urbaine d'activités hétéroclites, phénomène de conurbation dénoncé par les urbanistes.
 - Des accès routiers en voie de congestion permanente, que ne réglera ni les giratoires ni le doublement prévus des voies.
 - Concentration d'ilots de chaleur, de pollution atmosphérique et de nuisances.
- **Absence de desserte en transports collectifs cadencés et de mobilités actives.**
- **La question du stationnement, hors livraison, non traité**

4. Les compensations.

- **Rien en Évitement, ni en Réduction, reste les Compensations** :
 - Les compensations agricoles collectives sont totalement dérisoires.
 - Les compensations environnementales, non explicitées, sont étalées sur 30 ans.
 - Le 1% paysages, est-il oublié ?

5. La concertation publique de 2018

- **Elle est entachée d'irrégularité** (durée 15 jours, insuffisance d'information, réunion publique peu médiatisée, absence de véritable débat, et de compte rendu indépendant, aucune remarque ni avis sur les registres, concertation approuvée à l'unanimité des voix sans la moindre objection en Conseil de Métropole de janvier 2019).

6. Le dossier d'Enquête Publique 2023 lacunaire

- Non accès du public au Schéma d'Accueil des Entreprises, censé démontrer les besoins et localisations des offres foncières aux entreprises
- Insuffisance d'évaluations économiques et sociales sur des données et tendances récentes
- Absence de débat sur l'opportunité du projet et d'alternatives, à la suite des évolutions profondes du contexte, et des grands équilibres territoriaux en voie d'être repensés
- Absence de réflexion approfondie sur le choix de la localisation, devant être remis en débat au regard de l'urgence climatique, et des nouvelles priorités et orientations nationales.

7. Les alternatives de SJE au projet actuel

- **Relocaliser le projet de ZAC entre les deux autoroutes A9 et A709 :**
 - Desserte autoroutière par l'échangeur Prés d'Arène, situation comparable à la Lauze
 - Livraisons en ZFE sur **des distances plus courtes** par des petits véhicules
 - Superficies disponibles comparables à celles de la Lauze
 - Enjeux agricoles et environnementaux plus faibles qu'à la Lauze
 - Rapprochement des gares et de l'aéroport
 - Embranchement ferroviaire plus facile à réaliser
 - Desserte en transport public meilleure (Tram et Bus)
- **Espaces agricoles de la LAUZE-EST réinvestis en un vaste projet agroécologique**
 - Installation de nouveaux agriculteurs, des start-ups qu'il faut aider et encourager
 - Création additionnelle **d'emplois valorisants et pérennes**, dont en réinsertion
 - Continuités écologiques, ceinture verte préservés, espaces végétalisés aménagés
 - Puits de carbone et îlots de fraîcheur, continuités écologiques aménagées
 - Circuits courts alimentaires vers le MIN, marchés, Cuisine Centrale, restaurants de collectivités, et ventes directes.

Ces propositions et idées, non exhaustives, démontrent, s'il en était besoin, l'insuffisance de réflexion et de remise en perspective d'un projet datant de plus de vingt ans, et devenu inapte à satisfaire les exigences actuelles liées à l'urgence climatique, à la protection de la nature, et la préservation des sols nourriciers.